

Compte rendu « point sanitaire » du 8 juillet 2021

Les organisations syndicales étaient reçues jeudi 8 juillet au ministère pour un « point sanitaire ».

Thierry Ledroit, chef de cabinet du ministre, a exposé les mesures envisagées pour la rentrée :

- ♦ Un nouveau protocole sanitaire sera élaboré ; il prendra en compte différents scénarios ; ce document devrait être finalisé en juillet ;
- ♦ Dans le premier degré, l'accent sera mis sur les tests salivaires, car les élèves ne seront pas vaccinés ;
- ♦ Dans le second degré, priorité sera donnée à la vaccination des élèves, en particulier au lycée
- ♦ Une discussion se mène avec les élus locaux sur les aspects logistiques (locaux, aération...) ;
- ♦ Concernant le fonctionnement pédagogique, un plan de continuité sera anticipé ;
- ♦ Des moyens supplémentaires seront alloués : 1500 équivalents temps pleins d'heures supplémentaires seront budgétés, avec priorité au lycée, puisqu'au collège la priorité est mise sur le dispositif « devoirs faits ».

Intervention de la FNEC FP-FO

Les personnels ne veulent pas revivre le cauchemar des protocoles, télé-enseignement, fermetures en chaînes, non-remplacement et renvoi des élèves chez eux...

Cela pose la question des moyens humains et des postes. Nous entendons 1500 ETP d'heures supplémentaires, mais le ministre poursuit les fermetures de postes (-1800 dans le second degré). Les personnels sont déjà épuisés et il leur sera demandé encore d'effectuer des heures supplémentaires de travail. Pour éviter une nouvelle année insupportable, il est nécessaire de recruter des enseignants pour faire baisser les effectifs et assurer systématiquement les remplacements, des personnels médico-sociaux et des personnels administratifs qui sont à bout... Il est nécessaire de reconduire les personnels contractuels (des mobilisations ont eu lieu notamment à Versailles) et de mettre en place un plan de titularisation de ces personnels.

Les tests, les autotests, la vaccination ne peuvent relever de la responsabilité des enseignants, des directeurs, des chefs d'établissements, des personnels de santé de l'Éducation nationale déjà surchargés. Qui le fera ? Nous rappelons également notre demande de strict volontariat pour la vaccination des personnels.

Pou résumer, comment comptez-vous répondre à l'avis formulé ce matin au CHSCT ministériel qui demande :

- que tous les moyens de protection prévus par la législation soient proposés aux personnels ;
- que les recrutements et créations de postes de personnels enseignants, vie scolaire, administratifs, médico-sociaux soient réalisés afin de répondre à la situation (baisse des effectifs par classe, et baisse de la charge de travail pour les personnels administratifs et infirmiers notamment...)

De plus, la FNEC FP-FO dénonce l'instrumentalisation de la situation pour dérouler de nouvelles contre-réformes.

Aujourd'hui a été présentée lors du conseil supérieur de l'Éducation la mise en place du contrôle continu pour 40% du Baccalauréat. Un vœu FO, FSU, CGT, SUD, SNALC, CGC exige le rétablissement d'un baccalauréat national, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes, dès la session de 2022.

Au lieu de recruter les enseignants remplaçants nécessaires pour remplacer les enseignants absents, le ministre prépare le e-learning sous surveillance des AED. Votre budget d'heures supplémentaires servira notamment à payer ces AED. Avec CGT, SUD, SNALC et la FCPE, la FNEC FP-FO réaffirme : « Les élèves ont besoin de personnels qualifiés, pas de cours en ligne ! »

Alors que la liste des attaques statutaires est longue, notamment à travers le « Grenelle », la FNEC FP-FO rappelle ses revendications :

- Pas touche à nos statuts ; abandon des mesures du « Grenelle » et des contre-réformes ;
- Augmentation générale des salaires sans contrepartie (183 € net par mois immédiatement comme pour les personnels hospitaliers et ouvertures de négociation pour le rattrapage de 20 % du point d'indice)
- Ouverture de tous les postes nécessaires.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour la satisfaction des revendications.

En guise de réponse aux différentes interventions, le ministère indique :

- Sur les tests, la vaccination, le ministère partage la préoccupation de la charge de travail induite pour les personnels et mettra tout en œuvre pour que cela soit pris en charge par des moyens extérieurs à l'Éducation nationale pour ne pas aboutir à un détournement des missions (des personnels médicaux sociaux notamment) ; l'obligation de vaccination pour les personnels n'est pas d'actualité ;

- Sur le recrutement de personnels, il indique être soumis aux « moyens conjoncturels » ; un point sera fait à la sortie de l'été ; pour le moment, hormis les 1500 ETP d'heures supplémentaires, il y aura reconduction des « médiateurs » notamment en appui des personnels de santé scolaire, mais aucun personnel supplémentaire exceptionnel (contrat COVID dans le premier degré et AED comme l'année dernière) n'est envisagé...

Montreuil le 9 juillet 2021